

Le 12 janvier 2012

SYCTOM

A l'attention de M. Bruno LOTTI
35, boulevard de Sébastopol
75001 PARIS

Recommandée avec AR par précaution - Lettre Ouverte

**Objet : Echec annoncé du projet de Romainville par le SYCTOM lui-même.
Indignation des riverains - DEMANDE URGENTE D'ARRET DU PROJET**

Monsieur Lotti,

Permettez-nous de vous faire part d'éléments qui nous ont profondément choqués tous les membres de l'association, tous ses soutiens actifs, et toutes les personnes que nous avons sensibilisées à ce sujet.

Nous avons pu lire, dans le dossier de synthèse du colloque du SYELOM du 12 novembre 2009, ces propos, qui sont ceux d'un des membres du SYCTOM :

« Ce procédé de tri méthanisation est une véritable usine à gaz et tient donc un peu du pari. Ce processus est susceptible de trébucher à toute les étapes : au départ, parce que le tri sera plus difficile à faire que prévu ; en cours du processus de pourrissement, par exemple pour des raisons d'odeurs ; (...), en sortie parce que le monde agricole ou l'Etat refusera que l'on empoisonne les terres avec un compost pas aux normes. Certes, il ne faut pas ne rien faire. Compte tenu de tout ce que l'on a entendu et de la prudence exprimée par le représentant de l'Etat, ne faut-il pas faire un gros projet, celui de Romainville Bobigny, puis en faire un bilan et se donner plusieurs années avant d'en entamer d'autres ? Il me semble que ce serait la sagesse. »

Le SYCTOM savait donc déjà depuis 2009 qu'une telle usine produirait un compost toxique et ne remplirait donc pas les dispositions du grenelle de l'environnement, avec une absence totale de recyclage, et pourtant vous vous apprêtez à investir 250 millions d'euros de nos impôts dans cet échec annoncé par vous-même.

Le SYCTOM savait donc déjà depuis 2009 que le TMB était inapproprié dans le secteur géographique dans lequel va être construit cette usine, présageant d'un échec inévitable de son association avec la méthanisation, et pourtant vous vous apprêtez à investir 250 millions d'euros de nos impôts dans cet échec annoncé par vous-même.

Le SYCTOM savait donc déjà depuis 2009 qu'un tel projet produirait des odeurs putrides que subiraient les riverains de l'usine, et pourtant vous vous apprêtez à investir 250 millions d'euros de nos impôts dans cette usine à gaz puante et polluante, dont l'impact sanitaire vient accompagner les nuisances olfactives inévitables !

Nous qui pensions que vous aviez été abusés par l'industriel qui vous a présenté cette solution miracle, dont tout le monde sait aujourd'hui qu'elle est un échec !

Nous qui pensions que vous seriez sensibles au rapport du Sénat du 22 juin 2010 soulignant les difficultés rencontrées par cette technologie, son échec annoncé, son incompatibilité avec l'évolution de la norme européenne, les nuisances produites ; que vous seriez sensibles au rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc Roussillon du 26 juillet 2011 pointant du doigt l'implantation d'une telle usine dans un milieu urbain ; que vous seriez sensibles au rapport de la Cour des Comptes de Septembre 2011 soulignant les nuisances de ces usines ; que vous seriez sensibles au rapport du Cercle National du Recyclage de juin 2011 auquel le SYCTOM a adhéré, qui invite à ne pas créer d'installations de TMB aux vues de l'échec de cette technologie, surtout dans « les grosses agglomérations où l'habitat vertical est fortement présent. »

Et pourtant vous vous apprêtez à investir 250 millions d'euros de nos impôts (s'il n'y a pas de dépassement de budget, ce qui est plus qu'improbable, toutes les usines de ce type souffrant d'un dépassement de budget compris entre 30% et 60% !) dans une usine dont tout le monde sait qu'elle ne résoudra en rien le problème des déchets, qu'elle sera un gouffre financier tout au long de son existence (il faudra enfouir le digestat toxique, à la charge du contribuable, à un coût compris entre 60 et 90€ la tonne ; il faudra indemniser l'exploitant du manque à gagner tenant à l'impossibilité de vendre le digestat, et ce à la charge du contribuable), et surtout qu'elle créera des nuisances olfactives considérables, des craintes sanitaire avec la respiration quotidienne par les riverains des éléments toxiques du biogaz, et des craintes types AZF, avec ces 6 digesteurs de 25 mètres de haut (l'équivalent d'un immeuble de 7 étage !) à 5 mètres de la ligne RER et TGV, à 20 mètres de la première entreprise, à 70 mètres de la première habitation, à moins de 300 mètres de la première école !

Nous n'arrivons pas à comprendre comment vous avez pu prendre le risque d'accepter la construction d'une telle folie à quelques centaines de mètres de vos bureaux, au milieu de la résidence de vos administrés !

Il s'agit d'une première mondiale, d'une usine à gaz construite en plein cœur de ville (même en Espagne, une loi interdit la construction de telles usines à moins de 1.500 mètres des habitations, URBASER ayant vu certains de ses projets refusés par les tribunaux à ce titre).

Que faire désormais pour empêcher que la vie de dizaines de milliers d'habitants soit un enfer, que les entreprises fuient, que tous les projets d'Ecocité et de valorisation urbaine prévus autour de l'usine potentielle ne disparaissent, que cette zone très dense et très peuplée en devenir devienne un no man's land ?

Que faire pour éviter un gouffre financier, une gabegie totale au regard d'un échec annoncé, et ce en pleine période de crise, alors que nous devons tous nous serrer la ceinture pour que notre pays limite son endettement colossal ?

Vous pouvez décider d'éviter cette catastrophe, que le SYCTOM lui-même a annoncée. Nous attendons avec impatience une décision en ce sens.

Dans l'attente, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées .

Le COLLECTIF de l'ARIVEM
PANTIN - BOBIGNY - ROMAINVILLE - NOISY LE SEC



Copie de la présente lettre à :

- M. le Président du SYCTOM, ainsi que l'ensemble des membres du SYCTOM,
- M. le Président de la République française, ses proches conseillers,
- M. le Premier Ministre,
- M. le Ministre de l'Intérieur,
- Mme la Ministre de l'Environnement,
- M. le Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis,
- M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs de Seine Saint Denis,
- Mme le maire de Romainville,
- Mme la maire de Bobigny,
- M. le maire de Noisy-le-Sec,
- M. le maire de Pantin.
